

RCS : PONTOISE Code greffe : 7802

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PONTOISE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 02027 Numéro SIREN : 829 176 452 Nom ou dénomination : A.H.A

Ce dépôt a été enregistré le 19/07/2019 sous le numéro de dépôt 9028

3028

TELEDEC.fr

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PONTOISE

19 JUIL. 2019

AHA
Liasse fiscale 2018

Exercice comptable du 01/01/2018 au 31/12/2018

Version de travail éditée le 31/05/2019

certa

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065-SD

N° 11084*20

2019

ADAPTÉ À LA TÉLÉDECLARATION
PAR TELEDEC.FRFormulaire obligatoire
art. 223 du Code général des impôts

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

L'indiquer à date du service

Exercice ouvert le 01/01/2018 et clos le 31/12/2018

Régime simplifié d'imposition

X

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe

Régime réel normal

Si PME innovantes, cocher la case ci-contre

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:

AHA - SIREN : 829176452

**** LIASSE FISCALE TÉLÉDECLARÉE ****

**** SUR TELEDEC.FR ****

Adresse du siège social:

01 PLACE EUGENE DE LACROIX

Ancienne adresse en cas de changement:

95140 GARGES LES GONESSE

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

B ACTIVITE

Activités exercées

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%

Bénéfice imposable à 28%

Déficit

Bénéfice imposable à 15%

362

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15%

Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%

PV à long terme
imposables à 19%

Autres PV imposables à 19%

PV à long terme
imposables à 0%

PV exonérées

(art. 238
quinquies)

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies

☐

Jeunes entreprises innovantes

☐

Pôle de compétitivité

☐

Entreprise nouvelle, art. 44 septies

☐

Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies

☐

Autres dispositifs

☐

Zone de restructuration de la défense,

☐

Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies

☐

Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A

☐

art. 44 terdecies

☐Société d'investissement
immobilier côtée☐Bénéfice ou déficit exonéré
(indiquer + ou - selon le cas)☐Plus-values exonérées relevant du
taux de 15%☐

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer:

dans le secteur productif, art. 244 quater W

dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)

Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre

☐

Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre

☐

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?

Si oui, indication du logiciel utilisé

Comptable, conseil ou CGA :

Visa : CGA

☐

Viseur conventionné :

☐

Identité du déclarant:

Date: 31/05/2019 Lieu: GARGES LES GONESSE

Civilité du déclarant : M

Nom du déclarant : ANWAR SHAHZAD

Qualité du déclarant : GERANT

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis-SD

2019

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

ADAPTE A LA TELEDECLARATION PAR TELEDEC.FR

Si déposé néant, cochez la case : ☒ X**H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES**

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾		c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		d		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾		e		
		f		
		g		
		h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾		i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		j		
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾		Total (a à h)		

I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 46-6 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.				
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:				
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les		
			Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	
1	2	3	4	5	6	7	8

J DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ⁽²⁾		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ⁽⁶⁾		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

Désignation de l'entreprise AHA - SIREN : 823176452				N° ☐		
Durée de l'exercice en nombre de mois* 12		Durée de l'exercice précédent* 12				
				Exercice N clos le 31/12/2018		
ACTIF				Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010	012		
		Autres*	014	771	016	771
	Immobilisations corporelles*		028	2 194	030	2 194
	Immobilisations financières* (1)		040		042	
	Total I (5)		044	2 965	048	2 965
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	3 946	052	3 946
		Marchandises*	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068		070	
		Autres* (3)	072	4 966	074	4 966
	Valeurs mobilières de placement		080		082	
	Disponibilités		084	4 815	086	4 815
	Charges constatées d'avance*		092		094	
Total II		096	13 727	098	13 727	
Total général (I + II)		110	16 692	112	16 692	
PASSIF				Exercice N NET 1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120		5 000	
	Écarts de réévaluation		124			
	Réserve légale		126			
	Réserves réglementées*		130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)		131			
	Report à nouveau		134		841	
	Résultat de l'exercice		136		362	
	Provisions réglementées		140			
	Total I		142		6 203	
Provisions pour risques et charges		Total II	154			
DETTES (+)	Emprunts et dettes assimilées		156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164			
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166		5 293	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ...)		169		5 196	
	Produits constatés d'avance		174			
Total III		176		10 489		
Total général (I + II + III)		180		16 692		
RÉVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NCI

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD 2019

Formulaire obligatoire n° 2033-B-SD 2019 Annexe au code de commerce (n° 2033-B-SD 2019)		Désignation de l'entreprise : AHA - SIREN : 829176452		Exercice clos le : 31/12/2018		
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Formulaire déposé au titre de l'IR : 048		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			200	210	
	Production vendue	Biens Services *	dont export et réexportations intra communautaires	215	218	
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222	
	Production immobilisée *			224		
	Subventions d'exploitations reçues			226		
	Autres produits			230		
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)			232	47 469	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234		
	Variation de stocks (marchandises) *			236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238	2 941	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *			240	-3 946	
	Autres charges externes *	(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)		242	7 823	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	245	249		
	Rémunérations du personnel *			250	24 713	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	15 088	
	Dotations aux amortissements *			254		
	Dotations aux provisions			256		
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	259	262			
Total des charges d'exploitation (II)			264	46 619		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	850	
Produits financiers (III)	280		Charges financières (VI)	291	488	
Produits exceptionnels (IV)				290		
Charges exceptionnelles (VII)	dont amortissements des inscriptions dans les PMU immobilières (art. 217 octies) dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	347	348			
Impôt sur les bénéfices *	(VIII)			306		
2 - BÉNÉFICES OU PERTES - Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	362	
B - RÉSULTAT FISCAL				Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2	312	362
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 (CG) et autres amortissements non déductibles)			318		
	Provisions non déductibles *			322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324		
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cotisations d'associés	327	cent de valeurs liquidatives sur OPCVM *	328	330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de location d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 septies D))	329	331	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au forage des entreprises de transport maritime			338		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au forage des entreprises de transport maritime			339			
Deductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au forage des entreprises de transport maritime			347		
	Entreprises non viables (art. 39 septies)	349	ZF (TE, CE, autres et autres A)	357	362	
	Régime d'entreprises en difficulté (art. 39 septies)	351	BFC (art. 39 septies A)	359		
	ZRD (art. 39 septies)	352	ZRD (art. 39 septies)	358		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 39 septies)	353	Pôles de compétitivité (art. 39 septies)	359		
	ZFA (art. 39 septies)	354	Investissements outre-mer	361		
	Bassins urbains à dynamiser (art. 39 septies)	355				
	Certaines déductions en matière de déficit			356		
	Deduction exceptionnelle (art. 39 septies)			357		
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPLÉMENTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS			362	362	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en année *			363		
	Déficits antérieurs reportables *			364		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPLÉMENTATION DES DÉFICITS				365	362	

Document communiqué en vertu de la loi n° 62-512 du 28 octobre 1962 relative à l'accès à l'information.

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2019

ANNEXE 10 - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

FORMULAIRE

Comptant, obligataire ou autre (à compléter)		Désignation de l'entreprise: AHA - SIREN : 829176452		Scalco ☐				
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Revalorisation légale		
ACTIF IMMOBILISÉ						Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
Immobilisations incorporelles	Participation	000	000	000	000			
	Autres	000	771	000	000	771		
Immobilisations corporelles	Terrains	020	020	020	020			
	Constructions	030	030	030	030			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	040	040	040	040			
	Installations générales agencements divers	050	050	050	050			
	Matériel de transport	060	060	060	060			
	Autres immobilisations corporelles	070	2 194	070	070	2 194		
	Immobilisations financières	080	080	080	080			
TOTAL		090	2 965	090	2 965			
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations - dotations de l'exercice	Diminutions - amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES								
Immobilisations incorporelles		500	500	500	500			
	Terrains	500	500	500	500			
	Constructions	520	520	520	520			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	530	530	530			
	Installations générales agencements divers	540	540	540	540			
	Matériel de transport	550	550	550	550			
	Autres immobilisations corporelles	560	560	560	560			
TOTAL		570	570	570	570			
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	+10%, +5% et 0% pour les entreprises à l'IS, +6% pour les entreprises à l'IR						
Nature des immobilisations cédées, virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
Immob.	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
	1	2	3	4	Court terme *	Long terme		
					5	19 % 6	15 % ou 12,8 % 7	0 % 8
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	570	580	582	581	580	581	580	580
Plus-values imposables à 19 %		570	Revalorisations		580	580	591	595
Rectification de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (Cf. art. 39 <i>terdecies</i>)						591		
TOTAL					590	585	597	598

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-N01.

** Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 *modifié*, 238 *ter* et 238 *terdecies* du CGI, sous réserve qu'il n'y ait pas de plus-value.

④

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Désignation de l'entreprise : AHA - SIREN : 829176452					Néant ☒	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations - dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607	
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616	
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636	
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646	
	Sur clients et comptes attachés	650	652	654	656	
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666	
TOTAL		680	682	684	686	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)		
	Dotations		Reprises			
Immob. incorporelles	700		705		1 Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
Terreins	710		715		2	
Constructions	720		725		3	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5	
Matériel de transport	750		755		6	
Autres immobilisations corporelles	760		765		7	
TOTAL	770		775		TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD 780	
II DÉFICITS REPORTABLES				III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI		995	
Déficits imputés		983	Déficits étrangers des PME, antérieurement déduits (article 209C du CGI)		996	
Déficits reportables		984				
Déficits de l'exercice		860				
Total des déficits restant à reporter		870				
VI DIVERS						
Primes et cotisations complémentaires facultatives					381	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant					480	
N° du centre de gestion agréé					388	
Montant de la TVA collectée					374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)					378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant					390	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 1 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à un amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI					407	

(1) Cette case correspond au montant "porté" sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications, concernant cette rubrique, figurent dans la notice n° 2033-NOF-SD.

Désignation de l'entreprise: AHA - SIREN : 829176452

Néant ☐*

Exercice ouvert le: 01/01/2018 et clos le: 31/12/2018

Données en nombre de mois 12

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel *: 376

Dont apprentis 657

Dont handicapés 651

Effectifs affectés à l'activité artisanale 861

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I - Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises 108 47 469

Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées 118

Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante 119

Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges 105

TOTAL 1 106 47 469

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun) 115

Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation 143

Subventions d'exploitation reçues 113

Variation positive des stocks 111

Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée 116

Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation 153

TOTAL 2 144

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾

Achats 121 2 941

Variation négative des stocks 145 -3 946

Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances 125 7 823

Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois 146

Taxes déductibles de la valeur ajoutée 133

Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun) 148 39 801

Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée 128

Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois 135

Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante 150

TOTAL 3 152 46 619

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3) 137 850

V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). 117

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case ☐ 020 ☐

Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106) ☐ 022 ☐ Effectifs au sens de la CVAE * ☐ 023

Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI) ☐ 026 ☐

Période de référence 024 160

Date de cessation

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

Neant ☒

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE : AHA - SIREN : 829176452

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique : Dénomination :
N° SIREN (si société établie en France) : % de détention : Nb de parts ou actions :
Adresse :

Forme juridique : Dénomination :
N° SIREN (si société établie en France) : % de détention : Nb de parts ou actions :
Adresse :

Forme juridique : Dénomination :
N° SIREN (si société établie en France) : % de détention : Nb de parts ou actions :
Adresse :

Forme juridique : Dénomination :
N° SIREN (si société établie en France) : % de détention : Nb de parts ou actions :
Adresse :

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) : Nom complet :
Nom marital : % de détention : Nb de parts ou actions :
Naissance : Date : N° Département : Commune : Pays :
Adresse :

Titre (2) : Nom complet :
Nom marital : % de détention : Nb de parts ou actions :
Naissance : Date : N° Département : Commune : Pays :
Adresse :

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut en gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MIE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NO1.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2019

Annexe à la déclaration

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

Nature ☒

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE : AHA - SIREN : 829176452

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	905
--	-----

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse :			

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse :			

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse :			

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse :			

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse :			

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse :			

(*) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOF.

Formulaire
obligatoire**RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT**

Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt doit être transmis obligatoirement par voie électronique.

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018 ou Année :

Dénomination de l'entreprise : AHA		Néant ☒
SIREN de l'entreprise	SIREN : 829176452	PME au sens communautaire Cocher la case
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n°2069-RCI-SD pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)		
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre		
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)		
Dénomination et adresse		
SIREN		
I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE (1)		
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES		
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 <i>undecies</i> A du CGI)		
CRÉANCES REPORTABLES		
Réduction d'impôt en faveur du mécénat		
Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen.		
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total [ligne 1 x 6 % ²] + [ligne 2 x 9 % ²] + [ligne 3 x 6 % ²] + [ligne 4 x 9 % ²] x 10/90 + ligne 5)		
dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM		
dont montant préfinancé		
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	1	
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	2	
Montant des rémunérations (hors DOM) éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L 3141-30 du code du travail	3	
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L 3141-30 du code du travail	4	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	5	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE		
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise		

Précisions sur l'utilisation des crédits d'impôts :

(1) Les déclarations spéciales des réductions et crédits d'impôt figurants au I ont été supprimées. Le formulaire n° 2069-RCI-SD constitue le seul support déclaratif de ces réductions et crédits d'impôt.

(2) Taux général de 6 % et taux de 9 % pour les rémunérations versées en 2018 à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'Outre-mer (DOM).

Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés	
Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	
Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques (article 220 <i>sexies</i> du CGI)	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles (article 220 <i>sexies</i> du CGI)	
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'œuvres audiovisuelles étrangers (article 220 <i>quaterdecies</i> du CGI)	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux et de variétés (article 220 <i>quindecies</i> du CGI)	
II – CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE (3)	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières	
CRÉANCES REPORTABLES	
Crédit d'impôt pour investissement en Corse	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche	
dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt famille	
Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social	
III – CAS PARTICULIERS	
CRÉDITS D'IMPÔTS EN CAS DE CESSATION AU TITRE DE L'ANNÉE N	
CRÉDITS D'IMPÔTS AU TITRE DE L'ANNÉE CIVILE N-1, EN CAS D'EXERCICE DE PLUS DE 12 MOIS	

SAS A.H.A

**01 Place Eugene Delacroix
95140 GARGES LES GONESSE**

CAPITAL: 5 000 €

R. C. S. : PONTOISE B 829 176 452 (2017B02027)

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

L' an deux mille Dix-Neuf et le 03 Juin à 10 heures, les Associés de la Société, au capital de 5 000 €, se sont réunis à 01 Place Eugene Delacroix – 95140 GARGES LES GONESSE en Assemblée Générale ordinaire.

Etaient présents :

- **M. ANWAR Shahzad** détenant 340 actions de.....1 700 Euros.
- **M. MUHAMMAD Abrar** détenant 330 actions de1 650 Euros.
- **M. ZULQARNAIN Husnain** détenant 330 actions de1 650 Euros.

L'Assemblée est présidée par **M. ANWAR Shahzad, Président** (associé), il est constaté que les associés présents détiennent ensemble **1000 actions sociales** soit la totalité du capital, en conséquence, l'Assemblée est habilitée à prendre à la dite majorité les décisions tendant à modifier les statuts.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- le Texte des résolutions soumises à l'approbation des Associés.

Le Président déclare que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le **31/12/2018**,
- Quitus à la gérance,
- Affectation du résultat.

Il souligne par ailleurs, que la présence de tous les associés couvre l'irrégularité existante du fait de la non-convocation par lettre recommandée avec accusé de réception.

La discussion est ouverte. Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes qui étaient à l'ordre du jour :

RESOLUTIONS :

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée des Associés après avoir pris connaissance des rapports du Gérant et du Comptable de la Société pour la période **du 01/01/2018 au 31/12/2018** et en avoir délibéré la collectivité des associés approuve les dits comptes tel qu'ils lui ont été présentés, à savoir :

TOTAL DU BILAN	:	16 692 Euros
Total des Produits d'exploitation	:	47 469 Euros
Total des Charges d'exploitations	:	46 619 Euros
Résultat d'exploitation	:	850 Euros
Résultat net	:	362 Euros (bénéfice)

Cette résolution est adoptée par tous les associés représentant la totalité du capital.

DEUXIEME RESOLUTION :

Comme conséquence des résolutions qui précèdent, la collectivité des associés donne quitus de sa gestion à **M. ANWAR Shahzad**, Président, au titre de l'exercice sur les comptes duquel ils viennent se prononcer.

Cette résolution mise au voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

Après en avoir délibéré, et sur proposition de la gérance, la collectivité des associés décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le **31/12/2018**, soit : 362 € (Bénéfice), comme suit : .../... en report à nouveau.

QUATRIEME RESOLUTION :

La collectivité des associés donne au Gérant les pouvoirs nécessaires à l'effet de dresser le procès-verbal constatant toutes les résolutions adoptées, et effectuer les formalités de publicité prescrites par la Loi.

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire étant épuisé, la séance est levée à 12 heures.

En foi de quoi, il a été rédigé le présent procès-verbal qui a été signé après la lecture par le Président de Séance, le Gérant et les Associés.

GARGES LES GONESSE

Le 03/06/2019

M. ANWAR Shahzad, Président

M. MUHAMMAD Abrar, Associé

M. ZULQARNAIN Husnain Associé

SAS A.H.A

**01 Place Eugene Delacroix
95140 GARGES LES GONESSE**

CAPITAL: 5 000 €

R. C. S. : PONTOISE B 829 176 452 (2017B02027)

RAPPORT DE GESTION

Chers associés,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire, conformément aux dispositions statutaires et légales en vigueur, pour soumettre à votre approbation les comptes de notre exercice social 2018.

Situation de la société

L'exercice clos le 31 décembre 2018 a été marqué par un chiffre d'affaires de 47 469 €

Comme l'en atteste le tableau figurant en annexe du présent rapport, les taux de marge ont été globalement maintenus

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des documents comptables sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles adoptées pour les exercices précédents.

Les résultats

La situation que nous venons de vous exposer est reflétée dans les comptes annuels, le bilan et l'annexe que nous vous présentons.

Affectation du résultat

Bénéfice de l'exercice : 362 €

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice net de l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'élevant à de la manière suivante :

-au poste «Report à nouveau» pour ultérieurement faire l'objet d'une distribution de dividendes

Compte tenu du report à nouveau de 841 € relatif à l'exercice précédent, le bénéfice distribuable s'élève à 1 203 €

Au cours de l'exercice écoulé, aucune autre convention ou opération relevant de l'article 50 du code de commerce n'a été réalisée.

En conclusion, nous vous demandons de bien vouloir approuver l'affectation des résultats qui vous a été proposée, les comptes annuels tels qu'ils vous ont été présentés et donner quitus à la gérance de sa gestion en adoptant les résolutions qui vont vous être soumises.

Fait à GARGES LES GONESSE,
Le 03/06/2019

La gérance

